

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES



PARTIE III – STRATÉGIES DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

Région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Table des matières – Stratégies de protection et de mise en valeur

Stratégies de protection et de mise en valeur – Secteur de la péninsule gaspésienne	2
Stratégies de protection et de mise en valeur – Secteur de l’archipel des Îles-de-la-Madeleine	44

Stratégies de protection et de mise en valeur – Secteur de la péninsule gaspésienne

Table des matières

1.	Stratégie de protection et de mise en valeur	5
1.1	Plan d'action	6
1.1.1	Solutions proposées aux enjeux (objectifs, actions, indicateurs et cibles)	6
1.1.2	États actuels des indicateurs et valeurs de référence	19
1.1.3	Planification quinquennale des activités	25
1.2	Stratégie d'aménagement sylvicole	36
1.3	Stratégie d'information et de formation	39
1.1.1	Le site internet de l'AFOGÎM	39
1.1.2	Formations pratiques pour les propriétaires	39
1.1.3	Formation des conseillers	39
1.1.4	Visite-conseil	40
1.1.5	Conseil technique	40
1.1.6	Informations fiscales	40
2.	Affectation du territoire	41
2.1	Structuration des données	41
2.2	Zones d'affectation	41
2.2.1	Zone de conservation	41
2.2.2	Zone de protection des ressources (récolte partielle seulement)	42
2.2.3	Zone de protection des ressources (récolte totale permise)	42
2.2.4	Zone d'aménagement forestier	42
3.	Bibliographie de la section	43

Liste des tableaux

Tableau 1. Enjeu 1 (attributs des forêts naturelles) : objectifs, actions spécifiques, indicateurs, cibles et partenaires potentiels	7
Tableau 2. Enjeu 2 (productivité des sols et maintien des superficies forestières productives) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.....	8
Tableau 3. Enjeu 3 (qualité des eaux et des milieux aquatiques) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	9
Tableau 4. Enjeu 4 (aires de conservation et aires à gestion particulière) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	10
Tableau 5. Enjeu 5 (espèces à statut précaire) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	11
Tableau 6. Enjeu 6 (habitats fauniques) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.....	12
Tableau 7. Enjeu 7 (besoins des propriétaires forestiers) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	13
Tableau 8. Enjeu 8 (emploi) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	15
Tableau 9. Enjeu 9 (paysage) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	15
Tableau 10. Enjeu 10 (investissements sylvicoles) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	16
Tableau 11. Enjeu 11 (production de matière ligneuse) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	17
Tableau 12. Enjeu 12 (Mise en œuvre du PPMV) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels	19
Tableau 13. État actuel, valeur de référence et source d'information pour la réalisation du suivi pour les indicateurs de l'enjeu 1 (attributs de la forêt naturelle).....	20
Tableau 14. État actuel (année de référence et valeur) et cible par indicateur.	22
Tableau 15. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 1 (attributs des forêts naturelles).....	26
Tableau 16. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 2 (productivité des sols et maintien des superficies forestières productives)	26
Tableau 17. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 3 (qualité des eaux et des milieux aquatiques).....	27
Tableau 18. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 4 (aires de conservation et aires à gestion particulière)	28
Tableau 19. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 5 (espèces à statut précaire)	28
Tableau 20. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 6 (habitats fauniques).....	29

Tableau 21. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 7 (besoins des propriétaires forestiers)	30
Tableau 22. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 8 (emploi).....	31
Tableau 23. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 9 (paysage).....	31
Tableau 24. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 10 (investissements sylvicoles)	32
Tableau 25. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 11 (production de matière ligneuse) .	33
Tableau 26. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 12 (mise en œuvre du PPMV).....	35
Tableau 27. Regroupement des travaux sylvicoles admissible pour la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du PPMV.	36
Tableau 28. Traitements susceptibles de répondre aux objectifs/actions du présent plan d'action et modalités d'intervention suggérées.....	37

Stratégie de protection et de mise en valeur

Cette section présente la stratégie de protection et de mise en valeur que l'AFOGÎM compte mettre en œuvre. Dans cette stratégie, sont identifiés des solutions aux enjeux qui se traduisent en objectifs, actions spécifiques, indicateurs et cibles mesurables. Ces orientations serviront de guides pour orienter l'aménagement du territoire. Cette stratégie se ventile en trois volets : le plan d'action, la stratégie d'aménagement sylvicole, ainsi que la stratégie d'information et de formation.

1.1 Plan d'action

Le plan d'action présente les solutions aux enjeux identifiés qui se ventilent sous la forme d'objectifs, d'actions spécifiques, d'indicateurs et de cibles. Le plan d'action présente également les états actuels des indicateurs (et les valeurs de références dans certains cas) ainsi que la programmation quinquennale des activités selon une priorisation des actions.

1.1.1 Solutions proposées aux enjeux (objectifs, actions, indicateurs et cibles)

Cette section présente les solutions aux enjeux ciblés qui ont été transposés sous la forme d'objectifs, d'actions spécifiques, d'indicateurs et de cibles. Pour chaque enjeu, une série d'objectifs généraux ont été identifiés selon les pouvoirs d'action de l'Agence. Les actions spécifiques illustrent ce qui doit être fait pour répondre aux objectifs. Chaque action spécifique est associée à une cible quantifiable ainsi qu'un indicateur (élément de mesure). Les enjeux sur les attributs des forêts naturelles (Tableau 1), sur la productivité des sols et maintien des superficies forestières productives (Tableau 2), sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques (Tableau 3), sur les aires de conservation et aires à gestion particulière (Tableau 4), sur les espèces à statut précaire (Tableau 5), sur les habitats fauniques (Tableau 6), sur les besoins des propriétaires forestiers (Tableau 7), sur l'emploi (Tableau 8), sur les paysages (Tableau 9), sur les investissements sylvicoles (Tableau 10), sur la production de matière ligneuse (Tableau 11) et sur la mise en œuvre du PPMV (Tableau 12) sont traités dans cette section.

Tableau 1. Enjeu 1 (attributs des forêts naturelles) : objectifs, actions spécifiques, indicateurs, cibles et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
1.1. Contribuer à réduire les écarts avec la forêt naturelle	1.1.1 Assurer la formation des conseillers forestiers sur les moyens de répondre aux enjeux écologiques	1.1.1.1 Nombre de conseillers forestiers qui ont suivi une formation sur les moyens de répondre aux enjeux écologiques	Une formation suivie par l'ensemble des conseillers forestiers	SPBG
	1.1.2 Appliquer des actions sylvicoles permettant de réduire les écarts avec la forêt naturelle	1.1.2.1 Proportion du territoire présentant des peuplements à structure verticale irrégulière (deux classes d'âge, JIR, VIR, JIN ou VIN)	Réduire les écarts par rapport aux valeurs de référence préindustrielles ¹	Conseillers forestiers
		1.1.2.2 Proportion du territoire en forêts vieilles (classes d'âge 90, 120, VIN et VIR)	Réduire les écarts par rapport aux valeurs de référence préindustrielles ¹	Conseillers forestiers
		1.1.2.3 Fréquence des espèces dans l'appellation cartographique ERO (hors superficie à potentiel acéricole) et PET	Réduire les écarts par rapport aux valeurs de référence préindustrielles ¹	Conseillers forestiers
		1.1.2.4 Fréquence des espèces dans l'appellation cartographique BOJ, EP, PIB et THO	Réduire les écarts par rapport aux valeurs de référence préindustrielles ¹	Conseillers forestiers
1.2 Contribuer à réduire la fragmentation des massifs forestiers	1.2.1 Établir une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée (priorisation de chemins, chemins communs, etc.)	1.2.1.1 Publication d'une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée	Une stratégie publiée et diffusée	Conseillers forestiers SPBG
	1.2.2 Augmenter le taux pour la construction de chemins communs	1.2.2.1 Mise à jour des taux concernant la construction de chemins communs	Réévaluation des taux concernant la construction de chemins communs	Conseillers forestiers

¹ Voir le Tableau 13 (section 1.1.2) pour les précisions quant aux efforts à mettre de l'avant pour atteindre les cibles par municipalité régionale de comté.

Tableau 2. Enjeu 2 (productivité des sols et maintien des superficies forestières productives) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
2.1 Diminuer les facteurs de risque de perte de productivité des sols (érosion des sols en pente forte, compaction et orniérage)	2.1.1 Assurer le respect des modalités prescrites dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV	2.1.1.1 Fréquence relative des constats de non-conformité en ce qui concerne l'érosion des sols en pente forte, la compaction et l'orniérage	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers
2.2 Réduire la perte de superficie forestière productive liée à l'augmentation du réseau de chemins forestiers	2.2.1 Établir une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée (priorisation de chemins, chemins communs, etc.)	2.2.1.1 Publication d'une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée	Une stratégie publiée et diffusée	Conseillers forestiers SPBG
	2.2.2 Augmenter le taux pour la construction de chemins communs	2.2.2.1 Mise à jour des taux concernant la construction de chemins communs	Réévaluation des taux concernant la construction de chemins communs	Conseillers forestiers

Tableau 3. Enjeu 3 (qualité des eaux et des milieux aquatiques) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
3.1 Assurer la protection des milieux humides	3.1.1 Respecter les modalités prescrites dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV pour les milieux humides	3.1.1.1 Fréquence relative des constats de non-conformité concernant la gestion des milieux humides	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers
3.2 Protéger les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau	3.2.1 Assurer la conformité des infrastructures routières et l'application des saines pratiques (voirie forestière et installation de ponceaux)	3.2.1.1 Fréquence relative des constats de non-conformité d'installation de ponceaux	Diminution	Conseillers forestiers
	3.2.2 Respecter les modalités d'intervention dans les bandes riveraines telles qu'énoncé dans les guides terrain de l'AFOGIM	3.2.2.1 Fréquence relative des constats de non-conformité concernant la gestion des bandes riveraines	Maintien ou diminution	Conseillers forestiers
3.3 Protéger les sources d'eau potable des municipalités	3.3.1 Respecter les modalités d'intervention autour des sources d'eau potable (via le zonage du PPMV)	3.3.1.1 Fréquence relative des constats de non-conformité autour des sources d'eau potable	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers
	3.3.2 Identifier les bassins versants sensibles	3.3.2.1 Élaboration d'une carte des bassins versants sensibles associés aux prises d'eau potable	Publication et diffusion d'une carte des bassins versants avec prise d'eau potable	
	3.3.3 Développer une stratégie de maintien de couvert dans les bassins versants sensibles en collaboration avec les gestionnaires de la forêt publique	3.3.3.1 Publication d'une stratégie de maintien de couvert dans les bassins versants sensibles	Une stratégie publiée et diffusée	MRN Conseils de l'eau du Sud et du Nord

Tableau 4. Enjeu 4 (aires de conservation et aires à gestion particulière) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
4.1 Assurer la pérennité des aires protégées et des territoires à gestion particulière (écosystèmes forestiers exceptionnels, ravages du cerf de Virginie, forêts à haute valeur pour la conservation, etc.)	4.1.1 Mise à jour du zonage du territoire (PPMV)	4.1.1.1 Publication de la mise à jour du zonage du PPMV	Un zonage mis à jour pour y inclure les FHVC Une mise à jour complète au 5 ans	SPBG
	4.1.2 Assurer le respect des modalités d'intervention dans les territoires identifiés	4.1.2.1 Fréquence relative des constats de non-conformité dans les zones « conservation des ressources »	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers SPBG
	4.1.3 Faire reconnaître les pochettes de cerf de Virginie pour l'octroi de financement via le programme de la Fondation de la faune	4.1.3.1 L'entente signée	-	FFQ et MFFP

Tableau 5. Enjeu 5 (espèces à statut précaire) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
5.1 Protéger de manière adéquate les occurrences connues d'espèces à statut précaire	5.1.1 Effectuer une mise à jour des occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)	5.1.1.1 Publication d'un relevé d'occurrences et d'un addenda au zonage du PPMV	Une mise à jour annuelle transmise aux conseillers forestiers	CDPNQ Conseillers forestiers
	5.1.2 Appliquer des mesures de protection adéquate pour assurer le maintien de la qualité des occurrences	5.1.2.1 Nombre de constats de non-conformité concernant la gestion des occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers

Tableau 6. Enjeu 6 (habitats fauniques) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
6.1 Préserver les caractéristiques des habitats fauniques selon l'espèce	6.1.1 Établir une stratégie de maintien de la qualité des habitats fauniques à l'échelle du paysage compatible avec les objectifs d'aménagement écosystémique	6.1.1.1 Publication de la stratégie de maintien de la qualité des habitats fauniques à l'échelle du paysage compatible avec les objectifs d'aménagement écosystémique	Une stratégie publiée et diffusée	Conseillers forestiers FFQ MFFP
	6.1.2 Inclure, pour les propriétaires intéressés, de l'information faunique au plan d'aménagement forestier	6.1.2.1 Nombre de plans d'aménagement qui incluent de l'information faunique	Augmentation	Conseillers forestiers
	6.1.3 Procéder à une révision des mesures d'atténuation faunique	6.1.3.1 Mise à jour des mesures d'atténuations fauniques illustrées dans le guide terrain de l'Agence	La mise à jour de l'ensemble de mesures d'atténuation fauniques	SPBG
	6.1.4 Inclure des mesures d'atténuation fauniques à tous les traitements financés situés sur des lots certifiés FSC autres que les grandes propriétés privées	6.1.4.1 Nombre de travaux financés, qui incluent des mesures d'atténuation fauniques, situés sur des lots certifiés FSC autres que les grandes propriétés privées	100% des travaux conformes	SPBG Conseillers forestiers

Tableau 7. Enjeu 7 (besoins des propriétaires forestiers) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
7.1 Tenir compte des valeurs et des intérêts des propriétaires dans l'aménagement forestier	7.1.1 Informer les propriétaires sur les opportunités de revenus liés à la réalisation de travaux forestiers	7.1.1.1 Mise en application de la stratégie d'information et de formation du PPMV	Diversification et intensification des efforts de communication auprès des propriétaires	
	7.1.2 Inclure, pour les propriétaires intéressés, de l'information faunique au plan d'aménagement forestier	7.1.2.1 Nombre de plans d'aménagement qui incluent de l'information faunique	Augmentation	
	7.1.3 Poursuivre la formation des conseillers forestiers sur l'aménagement multiressources, la protection des paysages et les traitements sylvicoles adaptés PFNL	7.1.3.1 Nombre de formation portant sur l'aménagement multiressources, la protection des paysages et les traitements sylvicoles adaptés PFNL	Une au deux ans	
7.2 Soutenir et encourager le développement de l'acériculture	7.2.1 Favoriser l'expansion et le maintien des érables dans les peuplements au potentiel acéricole actuel	7.2.1.1 Superficie à potentiel acéricole actuel (Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = A et B; Classe d'âge > 50 ans)	Maintien ou augmentation	Conseillers forestiers
	7.2.2 Assurer le maintien des érables dans les peuplements au potentiel acéricole futur	7.2.1.2 Superficie à potentiel acéricole futur (Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = C et D; Classe d'âge > 50 ans; Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = A et B; Classe d'âge < 50 ans; Peuplements accompagné d'érable (XXEO, XXER et XXES); Densité = A et B; Classe d'âge > 50 ans)	Maintien ou augmentation	Conseillers forestiers

Tableau 7 (Suite). Enjeu 7 (besoins des propriétaires forestiers) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
7.3 Mettre en valeur les PFNL pour aider à consolider ce secteur d'activité	7.3.1 Soutenir les objectifs des propriétaires quant à la production de PFNL par l'application de traitements sylvicoles adaptés	7.3.1.1 Superficie en traitements sylvicoles adaptés aux PFNL	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis augmentation pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers

Tableau 8. Enjeu 8 (emploi) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
8.1 Assurer la relève des travailleurs forestiers	8.1.1 Participer à la mise sur pied d'un comité sur la main d'œuvre forestière qui se pencherait sur les solutions à apporter à la problématique de rétention des travailleurs	8.1.1.1 Mise en place du comité sur la main d'œuvre forestière avec un calendrier de rencontres	Première rencontre avant la fin 2015	Conseillers forestiers MRC Élus régionaux SPBG MFFP Commissions scolaires
8.2 Favoriser le maintien et le développement d'un réseau performant de conseillers forestiers	8.2.1 Faire la promotion des conseillers forestiers accrédités par l'affichage de leur coordonnée sur le site internet de l'AFOGIM	8.2.1.1 Mise à jour des coordonnées des conseillers forestiers accrédités sur le site internet de l'AFOGIM et présenter l'offre particulière des conseillers	Une fois par année au début printemps	Conseillers forestiers

Tableau 9. Enjeu 9 (paysage) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
9.1 Protéger les paysages sensibles	9.1.1 Respecter les modalités établies dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV quant à la protection des paysages	9.1.1.1 Fréquence relative de constat de non-conformité concernant la protection des paysages sensibles	Valeur de référence pour l'année 2015 à déterminer puis diminution pour les années subséquentes.	Conseillers forestiers
	9.1.2 Mise à jour du zonage du territoire (PPMV)	9.1.2.1 Publication de la mise à jour du zonage du PPMV	Une mise à jour complète au 5 ans	SPBG

Tableau 10. Enjeu 10 (investissements sylvicoles) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
10.1 Assurer un meilleur rendement des investissements sylvicoles	10.1.1 Identifier les sites les plus propices à la sylviculture intensive par MRC	10.1.1.1 Publication et diffusion d'une carte de la productivité des sites	Une carte à l'ensemble de conseillers forestiers	
	10.1.2 Réviser le calcul de la valeur des travaux sylvicoles pour orienter l'atteinte des objectifs d'aménagement forestier	10.1.2.1 Proportion des activités financées ayant été recalculées pour répondre aux enjeux/objectifs	100%	Conseillers forestiers
	10.1.3 Évaluer l'efficience des conseillers forestiers à optimiser les montants accordés	10.1.3.1 Résultat de l'efficience des conseillers forestiers à optimiser les montants accordés	Tous les conseillers doivent dépasser le seuil minimum pré établi	
10.2 Consolider les investissements déjà effectués dans les plantations d'EPO	10.2.1 Élaborer une stratégie d'optimisation des investissements sylvicoles dans les plantations d'EPO basée sur l'état des plantations et les perspectives de marché	10.2.1.1 Publication d'une stratégie d'optimisation des investissements sylvicoles dans les plantations d'EPO basée sur l'état des plantations et les perspectives de marché	Publication de l'étude	SPBG
10.3 Protéger les investissements passés	10.3.1 Appliquer la politique de sécurisation des investissements	10.3.1.1 Montants remboursés en cas de destruction des travaux protégés via la politique de sécurisation des investissements	La totalité	
10.4 Consolider les investissements sylvicoles	10.4.1 Prioriser les travaux de récupération du bois dans les peuplements matures affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette	10.4.1.1. Proportion du territoire forestier mature affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ayant reçu des travaux de récupération du bois.	Maintien ou augmentation	Conseillers forestiers

Tableau 11. Enjeu 11 (production de matière ligneuse) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
11.1 Augmenter la résilience de l'économie associée à la forêt privée gaspésienne	11.1.1 Établir une vision et des objectifs quant à la production ligneuse (produits de bois conventionnel, le sciage de haute qualité, le déroulage, etc.)	11.1.1.1 Un énoncé des objectifs de production ligneuse	Publication et diffusion de l'énoncé à l'ensemble des conseillers forestiers	Conseillers SPBG
11.2 Augmenter la production de matière ligneuse	11.2.1 Favoriser les traitements visant la réhabilitation des territoires forestiers à haut potentiel productif et actuellement non en production (friche forestière, forêt dégradée, forêt mal régénérée)	11.2.1.1 Superficie en traitement visant la réhabilitation des friches, des forêts dégradées et des forêts mal régénérées	Augmentation	Conseillers forestiers
11.3 Augmenter le nombre de propriétaires actifs faisant aménager leur lot	11.3.1 Mettre en application la stratégie d'information et de formation du PPMV	11.3.1.1 Nombre de propriétaires actifs	Maintien ou augmentation	
11.4 Encadrer la plantation d'essences exotiques (introduites, locales, endémiques à la Gaspésie)	11.4.1 Restreindre l'utilisation d'essences exotiques à des plantations dans un cadre d'aménagement intensif et seulement lorsque leurs performances sont meilleures que celles des essences indigènes	11.4.1.1 Rapport de justification d'utilisation d'essences exotiques	100 % des nouvelles plantations d'essences exotiques	
	11.4.2 Favoriser la conversion des plantations actuelles d'essences exotiques en essences indigènes, lors de la récolte finale	11.4.2.1 Superficie de plantations d'essences exotiques sur le territoire	Diminution	Conseillers forestiers

Tableau 11 (suite). Enjeu 11 (production de matière ligneuse) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
11.5 Limiter les impacts négatifs liés à la faune sur les investissements sylvicoles	11.5.1 Identifier les zones sensibles aux mammifères ravageurs	11.5.1.1 Création et diffusion d'une carte des zones problématiques pour les mammifères ravageurs	Une carte	
11.6 Favoriser la régénération naturelle en essences désirées selon les objectifs d'aménagement écosystémiques	11.6.1 Identifier les essences désirées selon les grands types forestiers	11.6.1.1 Liste des essences désirées selon les grands types forestiers	Une liste diffusée à l'ensemble des conseillers forestiers	Conseillers forestiers
	11.6.2 Promouvoir les scénarios de récolte et les interventions qui favorisent la régénération naturelle en essences désirées	11.6.2.1 Superficie totale des travaux favorisant la régénération naturelle	Augmentation	Conseillers forestiers
11.7 Réduire la vulnérabilité face à la tordeuse du bourgeon d'épinette	11.7.1 Se doter d'une stratégie commune de réduction de la vulnérabilité face à la tordeuse du bourgeon de l'épinette	11.7.1.1 Création et diffusion d'un plan de prévention et d'intervention	Un plan pour l'ensemble de la forêt privée gaspésienne	
	11.7.2 Assurer la cohérence des activités financées avec la stratégie de réduction de la vulnérabilité face à la TBE	11.7.2.1 Proportion de strates vulnérables à la TBE	Diminution	Conseillers forestiers
11.8 Stimuler la réalisation de travaux commerciaux	11.8.1 Faire la promotion de conseillers forestiers accrédités par l'affichage de leur coordonnée sur le site internet de l'AFOGIM	11.8.1.1 Mise à jour des coordonnées des conseillers forestiers accrédités sur le site internet de l'AFOGIM et présenter l'offre particulière des conseillers	Deux fois par année : début printemps et fin automne	SPBG

Tableau 12. Enjeu 12 (Mise en œuvre du PPMV) : objectif, action spécifique, indicateur, cible et partenaires potentiels.

Objectifs	Actions spécifiques	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
12.1 Assurer la cohérence des plans d'aménagement forestier avec les objectifs du PPMV	12.1.1 Respecter les objectifs et actions de PPMV lors de l'élaboration des plans d'aménagement	12.1.1.1 Nombre de plans d'aménagement non conforme (objectifs et actions du PPMV)	Aucun	Conseiller forestier
	12.1.2 Assurer le respect du cahier d'instruction pour la préparation des plans d'aménagement forestier	12.1.2.1 Nombre de plans d'aménagement non conforme (respect du cahier d'instruction)	Aucun	Conseiller forestier
	12.1.3 Mettre à jour le cahier d'instruction	12.1.3.1 Publication de la mise à jour du cahier d'instruction	Une mise à jour	Conseiller forestier

1.1.2 États actuels des indicateurs et valeurs de référence

Cette section présente, d'une part, les détails permettant d'établir des cibles spécifiques par MRC pour les indicateurs en lien avec l'objectif de réduction des écarts avec la forêt naturelle. Pour ce faire, les valeurs de référence préindustrielle sont présentées avec les états actuels des indicateurs par MRC ainsi que les écarts entre les valeurs de référence préindustrielles et les états actuels (Tableau 13). Ces écarts permettront d'orienter les efforts à mettre de l'avant pour atteindre les cibles. Ainsi, pour des écarts plus importants, des efforts plus importants sont nécessaires. Les autres indicateurs pour lesquelles une valeur de référence est requise ainsi que les cibles déterminées à la section 3.1.1 sont également présentés (Tableau 14).

Tableau 13. État actuel, valeur de référence et source d'information pour la réalisation du suivi pour les indicateurs de l'enjeu 1 (attributs de la forêt naturelle).

Indicateurs		Valeurs actuelles ¹		Valeurs de référence préindustrielles	Degrés d'altération ²
1.1.2.1	Proportion du territoire présentant des peuplements à structure verticale irrégulière (deux classes d'âge, JIR, VIR, JIN ou VIN)	Haute-Gaspésie	21,3	35,6 - 54,3 ^{***}	
		Côte-de-Gaspé	20,1		
		Rocher-Percé	24,3		
		Bonaventure	36,1		
		Avignon	36,0		
1.1.2.2	Proportion du territoire en forêts vieilles (classes d'âge 90, 120, VIN et VIR)	Haute-Gaspésie	5,3	74-76 ^{****}	
		Côte-de-Gaspé	3,2		
		Rocher-Percé	4,4		
		Bonaventure	11,2		
		Avignon	16,8		
1.1.2.3	Fréquence des espèces dans l'appellation cartographique EO et PE Note : Calculée selon la proportion de la superficie totale où le taxon est présent par rapport à la superficie totale du territoire à l'étude	Haute-Gaspésie	EO	2,5	n.d.
			PE	30,1	2,6*
		Côte-de-Gaspé	EO	10,3	n.d.
			PE	18,8	1,5** – 2,6*
		Rocher-Percé	EO	7,6	n.d.
			PE	9,0	1,5**
		Bonaventure	EO	8,2	n.d.
			PE	26,2	1,5**
		Avignon	EO	12,2	n.d.
			PE	17,2	1,5**

¹ Selon Pinna *et al.* 2009 pour la région écologique 4h

^{**} Selon Pinna *et al.* 2009 pour la région écologique 4g. Les valeurs minimales (min) et maximales (max) sont théoriques et ne peuvent servir de valeur de référence. La réelle valeur de référence se situe entre ces deux valeurs.

^{***} Selon Fortin *et al.* 2014

^{****} Boucher *et al.* 2011

¹ Établis à partir des données de la cartographie écoforestières du 4e programme d'inventaire forestier (MRNF 2005)

² Degré d'altération faible (vert) : ≤ 30 %, modéré (jaune) : 30 % < x ≤ 70 % et élevé (rouge) : > 70 % par rapport à la valeur de référence

n.d. : non disponible

Tableau 13 (suite). État actuel, valeur de référence et source d'information pour la réalisation du suivi pour les indicateurs de l'enjeu 1 (attributs de la forêt naturelle).

Indicateurs		Valeurs actuelles ¹		Valeurs de référence préindustrielles		Degrés d'altération ²
1.1.2.4	Fréquence d'occurrence (%) des espèces dans l'appellation cartographique BJ, EP, PB et TO Note : Calculée selon la proportion de la superficie totale où le taxon est présent par rapport à la superficie totale du territoire à l'étude	Haute-Gaspésie	BJ	6,0	32,9*	
			EP	0,8	85,0*	
			PB	0,01	9,7*	
			TO	2,0	20,3*	
		Côte-de-Gaspé	BJ	1,8	32,9* 15,5 (min) – 56,9 (max)**	
			EP	11,3	85,0* 57,5**	
			PB	0,1	9,7* 13,4**	
			TO	3,3	20,3* 24,0**	
		Rocher-Percé	BJ	4,9	15,5 (min) – 56,9 (max)**	
			EP	9,8	57,5**	
			PB	0,0	13,4**	
			TO	7,2	24,0**	
		Bonaventure	BJ	5,2	15,5 (min) – 56,9 (max)**	
			EP	4,7	57,5**	
			PB	0,0	13,4**	
			TO	15,9	24,0**	
		Avignon	BJ	18,0	15,5 (min) – 56,9 (max)**	n.d.
			EP	1,1	57,5**	
			PB	0,0	13,4**	
			TO	6,8	24,0**	

* Selon Pinna *et al.* 2009 pour la région écologique 4h

** Selon Pinna *et al.* 2009 pour la région écologique 4g. Les valeurs minimales (min) et maximales (max) sont théoriques et ne peuvent servir de valeur de référence. La réelle valeur de référence se situe entre ces deux valeurs.

*** Selon Fortin *et al.* 2014

**** Boucher *et al.* 2011

¹ Établis à partir des données de la cartographie écoforestières du 4e programme d'inventaire forestier (MRNF 2005)

² Degré d'altération faible (vert) : ≤ 30 %, modéré (jaune) : 30 % < x ≤ 70 % et élevé (rouge) : > 70 % par rapport à la valeur de référence

n.d. : non disponible

Tableau 14. État actuel (année de référence et valeur) et cible par indicateur.

Indicateurs		État actuel		Cibles
		Années de référence	Valeurs	
2.1.1.1	Fréquence relative des constats de non-conformité en ce qui concerne l'érosion des sols en pente forte, la compaction et l'orniérage	2015	À déterminer	Diminution
3.1.1.1	Fréquence relative des constats de non-conformité concernant la gestion des milieux humides	2015	À déterminer	Diminution
3.2.1.1	Fréquence relative des constats de non-conformité d'installation de ponceaux	2010, 2011, 2013 et 2014	Une moyenne de 44 % des sections de 6.0 m inspectées requiert une correction	Diminution
3.2.2.1	Fréquence relative des constats de non-conformité concernant la gestion des bandes riveraines	2010-2014	0	Maintien ou diminution
3.3.1.1	Fréquence relative des constats de non-conformité autour des sources d'eau potable	2015	À déterminer	Diminution
4.1.2.1	Fréquence relative des constats de non-conformité dans les zones « conservation des ressources »	2015	À déterminer	Diminution
5.1.2.1	Nombre de constats de non-conformité concernant la gestion des occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles	2015	À déterminer	Diminution
6.1.2.1	Nombre de plans d'aménagement qui incluent de l'information faunique	2012–2014	moyenne de 19 plans forêt-faune par année	Augmentation

Tableau 14 (suite). État actuel (année de référence et valeur) et cible par indicateur.

Indicateurs		État actuel		Cibles
		Années de référence	Valeurs	
7.2.1.1	Superficie à potentiel acéricole actuel ¹ (Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = A et B; Classe d'âge > 50 ans)	2005	Haute Gaspésie : 1801 ha ¹ Côte-de-Gaspé : 860 ha ¹ Rocher-Percé : 2 948 ha ¹ Bonaventure : 3 548 ha ¹ Avignon : 11 169 ha ¹	Maintien ou augmentation
7.2.1.2	Superficie à potentiel acéricole futur ¹ (Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = C et D; Classe d'âge > 50 ans; Peuplements à dominance d'érable (EOXX, ERXX et ESXX); Densité = A et B; Classe d'âge < 50 ans; Peuplements accompagné d'érable (XXEO, XXER et XXES); Densité = A et B; Classe d'âge > 50 ans)	2005	Haute Gaspésie : 910 ha ¹ Côte-de-Gaspé : 1 832 ha ¹ Rocher-Percé : 3 418 ha ¹ Bonaventure : 3 937 ha ¹ Avignon : 7 324 ha ¹	Maintien ou augmentation
7.3.1.1	Superficie en traitements sylvicoles adaptés aux PFNL	2015	À déterminer	Augmentation
9.1.1.1	Fréquence relative de constat de non-conformité concernant la protection des paysages sensibles	2015	À déterminer	Diminution
10.4.1.1	Proportion du territoire forestier mature affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ayant reçu des travaux de récupération du bois.	2015	À compléter	Maintien ou augmentation
11.2.1.1	Superficie en traitement visant la réhabilitation des friches, des forêts dégradées et des forêts mal régénérées	2015	À compléter	Augmentation
11.3.1.1	Nombre de propriétaires actifs	2014	536	Maintien ou augmentation

¹ Établis à partir des données de la cartographie écoforestière du 4e programme d'inventaire forestier.

Tableau 14 (suite). État actuel (année de référence et valeur) et cible par indicateur.

Indicateurs		État actuel		Cibles
		Années de référence	Valeurs	
11.4.2.1	Superficie de plantations d'essences exotiques sur le territoire	2010 - 2014	EPO : 2010 : 262 369 plants 2011 : 124 870 plants 2012 : 66 239 plants 2013 : 51 880 plants 2014 : 19 046 plants	Diminution
11.6.2.1	Superficie totale des travaux favorisant la régénération naturelle	2015	À déterminer	Augmentation
11.7.2.1	Proportion de strates vulnérables à la TBE (classe de vulnérabilité très élevée et élevée ²)	2005	Haute-Gaspésie : Très élevée = 3,7% Élevée = 9,9%	Diminution
			Côte-de-Gaspé : Très élevée = 1,4% Élevée = 6,2%	Diminution
			Rocher-Percé : Très élevée = 0,1% Élevée = 5,4%	Diminution
			Bona-venture : Très élevée = 0,1% Élevée = 2,0%	Diminution
			Avignon : Très élevée = 0,4% Élevée = 4,3%	Diminution

² Voir la méthode de classification dans le rapport « L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette – Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts (MFFP 2014) »

1.1.3 Planification quinquennale des activités

Cette section illustre la planification des activités pour la période de 2015 à 2019. La programmation quinquennale des activités peut être mise à jour annuellement afin de tenir compte des réalités changeantes au sein de l'AFOGÎM et conséquemment des modifications apportées à la priorisation des activités. La programmation actuelle vise les enjeux sur les attributs des forêts naturelles (Tableau 15), sur la productivité des sols et maintien des superficies forestières productives (Tableau 16), sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques (Tableau 17), sur les aires de conservation et aires à gestion particulière (Tableau 18), sur les espèces à statut précaire (Tableau 19), sur les habitats fauniques (Tableau 20), sur les besoins des propriétaires forestiers (Tableau 21), sur l'emploi (Tableau 22), sur les paysages (Tableau 23), sur les investissements sylvicoles (Tableau 24), sur la production de matière ligneuse (Tableau 25) et sur la mise en œuvre du PPMV (Tableau 26).



Action ponctuelle



Action continue



Suivi

Tableau 15. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 1 (attributs des forêts naturelles).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
1.1. Contribuer à réduire les écarts avec la forêt naturelle						
1.1.1	Assurer la formation des conseillers forestiers sur les moyens de répondre aux enjeux écologiques		✕	○		
1.1.2	Appliquer des actions sylvicoles permettant de réduire les écarts avec la forêt naturelle					
1.2 Contribuer à réduire la fragmentation des massifs forestiers						
1.2.1	Établir une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée (priorisation de chemins, chemins communs, etc.)			✕	○	
1.2.2	Augmenter le taux pour la construction de chemins communs			✕	○	

Tableau 16. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 2 (productivité des sols et maintien des superficies forestières productives).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
2.1 Diminuer les facteurs de risque de perte de productivité des sols						
2.1.1	Assurer le respect des modalités prescrites dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV	✕	○	○	○	→
2.2 Réduire la perte de superficie forestière productive liée à l'augmentation du réseau de chemins forestiers						
2.2.1	Établir une stratégie de rationalisation du réseau routier en forêt privée (priorisation de chemins, chemins communs, etc.)			✕	○	
2.2.2	Augmenter le taux pour la construction de chemins communs			✕	○	

Tableau 17. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 3 (qualité des eaux et des milieux aquatiques).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
3.1 Assurer la protection des milieux humides						
3.1.1	Respecter les modalités prescrites dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV pour les milieux humides					
3.2 Protéger les écosystèmes aquatiques et la qualité de l'eau						
3.2.1	Assurer la conformité des infrastructures routières et l'application des saines pratiques (voirie forestière et installation de ponceaux)					
3.2.2	Respecter les modalités d'intervention dans les bandes riveraines telles qu'énoncé dans les guides terrain de l'AFOGIM					
3.3 Protéger les sources d'eau potable des municipalités						
3.3.1	Respecter les modalités d'intervention autour des sources d'eau potable (via le zonage du PPMV)					
3.3.2	Identifier les bassins versants sensibles					
3.3.3	Développer une stratégie de maintien de couvert dans les bassins versants sensibles avec les gestionnaires de la forêt publique					

Tableau 18. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 4 (aires de conservation et aires à gestion particulière).



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
4.1 Assurer la pérennité des aires protégées et des territoires à gestion particulière						
4.1.1	Mise à jour du zonage du territoire (PPMV)		X	○		
4.1.2	Assurer le respect des modalités d'intervention dans les territoires identifiés	X	○	○	○	→
4.1.3	Faire reconnaître les pochettes de cerf de Virginie pour l'octroi de financement via le programme de la Fondation de la faune			X	○	

Tableau 19. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 5 (espèces à statut précaire).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
5.1 Protéger de manière adéquate les occurrences connues d'espèces à statut précaire						
5.1.1	Effectuer une mise à jour des occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)	X	X	X	X	X
5.1.2	Appliquer des mesures de protection adéquate pour assurer le maintien de la qualité des occurrences	X	○	○	○	→

Tableau 20. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 6 (habitats fauniques).



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
6.1 Préserver les caractéristiques des habitats fauniques selon l'espèce						
6.1.1	Établir une stratégie de maintien de la qualité des habitats fauniques à l'échelle du paysage compatible avec les objectifs d'aménagement écosystémique			✕	○	
6.1.2	Inclure, pour les propriétaires intéressés, de l'information faunique au plan d'aménagement forestier	→				
6.1.3	Procéder à la révision des mesures d'atténuation fauniques			✕	○	
6.1.4	Inclure des mesures d'atténuation fauniques à tous les traitements financés situés sur des lots certifiés FSC autres que les grandes propriétés privées	→				



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 21. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 7 (besoins des propriétaires forestiers).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
7.1 Tenir compte des valeurs et des intérêts des propriétaires dans l'aménagement forestier						
7.1.1	Informar les propriétaires sur les opportunités de revenus liés à la réalisation de travaux forestiers					
7.1.2	Inclure, pour les propriétaires intéressés, de l'information faunique au plan d'aménagement forestier					
7.1.3	Poursuivre la formation des conseillers forestiers sur l'aménagement multiressources, la protection des paysages et les traitements sylvicoles adaptés PFNL					
7.2 Soutenir/encourager le développement de l'acériculture						
7.2.1	Favoriser l'expansion et maintenir les érables dans les peuplements à potentiel acéricole actuel					
7.2.2	Maintenir les érables dans les peuplements à potentiel acéricole futur					
7.3 Mettre en valeur les PFNL pour aider à consolider ce secteur d'activité						
7.3.1	Soutenir les objectifs des propriétaires quant à la production de PFNL par l'application de traitements sylvicoles adaptés					



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 22. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 8 (emploi).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
8.1 Assurer la relève des travailleurs forestiers						
8.1.1	Participer à la mise sur pied d'un comité sur la main d'œuvre forestière qui se pencherait sur les solutions à apporter à la problématique de rétention des travailleurs		✕			○
8.2 Favoriser le maintien et le développement d'un réseau performant d'entreprises d'aménagement forestier						
8.2.1	Faire la promotion des conseillers forestiers accrédités par l'affichage de leur coordonnée sur le site internet de l'AFOGIM	✕	✕	✕	✕	✕

Tableau 23. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 9 (paysage).

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
9.1 Protéger les paysages sensibles						
9.1.1	Respecter les modalités établies dans les guides terrain de l'AFOGIM et le zonage du PPMV quant à la protection des paysages	✕	○	○	○	➔
9.1.2	Mise à jour du zonage du territoire (PPMV)					✕

Tableau 24. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 10 (investissements sylvicoles).



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
10.1 Assurer un meilleur rendement des investissements sylvicoles						
10.1.1	Identifier les sites les plus propices à la sylviculture intensive par MRC		✕	○		
10.1.2	Réviser le calcul de la valeur des travaux sylvicoles pour orienter l'atteinte des objectifs d'aménagement forestier		✕	○		
10.1.3	Évaluer l'efficience des conseillers forestiers à optimiser les montants accordés	✕	✕	✕	✕	✕
10.2 Consolider les investissements déjà effectués dans les plantations d'EPO						
10.2.1	Élaborer une stratégie d'optimisation des investissements sylvicoles dans les plantations d'EPO basée sur l'état des plantations et les perspectives de marché			✕	○	
10.3 Protéger les investissements passés						
10.3.1	Appliquer la politique de sécurisation des investissements					
10.4 Consolider les investissements sylvicoles						
10.4.1	Prioriser les travaux de récupération du bois dans les peuplements matures affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette					

Tableau 25. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 11 (production de matière ligneuse).



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
11.1 Augmenter la résilience de l'économie associée à la forêt privée gaspésienne						
11.1.1	Établir une vision et des objectifs quant à la production ligneuse (produits de bois conventionnel, le sciage de haute qualité, le déroulage, etc.)		✕	○		
11.2 Augmenter la production de matière ligneuse						
11.2.1	Favoriser les traitements visant la réhabilitation des territoires forestiers productifs et actuellement non en production et à haut potentiel (friche forestière, forêt dégradée, forêt mal régénérée)	✕	○	○	○	➡
11.3 Augmenter le nombre de propriétaires actifs faisant aménager leur lot						
11.3.1	Mettre en application la stratégie d'information et de formation du PPMV	○	○	○	○	➡
11.4 Encadrer la plantation d'essences exotiques (introduites, ni locales, ni endémiques à la Gaspésie)						
11.4.1	Restreindre l'utilisation d'essences exotiques à des plantations dans un cadre d'aménagement intensif et seulement lorsque leurs performances sont meilleures que celles des essences indigènes	○	○	○	○	➡
11.4.2	Favoriser la conversion des plantations actuelles d'essences exotiques en essences indigènes, lors de la récolte finale	○	○	○	○	➡
11.5 Limiter les impacts négatifs liés à la faune sur les investissements sylvicoles						
11.5.1	Identifier les zones sensibles aux mammifères ravageurs				✕	○

Tableau 25 (suite). Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 11 (production de matière ligneuse).



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Objectif / Action spécifique		2016	2017	2018	2019	2020
11.6 Favoriser la régénération naturelle en essences désirées selon les objectifs d'aménagement écosystémiques						
11.6.1	Identifier les essences désirées selon les grands types forestiers		✗	○		
11.6.2	Promouvoir les scénarios de récolte et les interventions qui favorisent la régénération naturelle en essences désirées			→		
11.7 Réduire la vulnérabilité face à la tordeuse du bourgeon d'épinette						
11.7.1	Se doter d'une stratégie commune de réduction de la vulnérabilité face à la tordeuse du bourgeon de l'épinette	✗	○			
11.7.2	Assurer la cohérence des activités financées avec la stratégie de réduction de la vulnérabilité face à la TBE	→				
11.8 Stimuler la réalisation de travaux commerciaux						
11.8.1	Faire la promotion de conseillers forestiers accrédités par l'affichage de leur coordonnée sur le site internet de l'AFOGIM	✗	✗	✗	✗	✗



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 26. Planification quinquennale des activités pour l'enjeu 12 (mise en œuvre du PPMV).

Objectif / Action spécifique		2015	2016	2017	2018	2019
12.1 Assurer la conformité des plans d'aménagement forestier avec les objectifs du PPMV						
12.1.1	Respecter les objectifs et actions de PPMV lors de l'élaboration des plans d'aménagement					
12.1.2	Assurer le respect du cahier d'instruction pour la préparation des plans d'aménagement forestier					
12.1.3	Mettre à jour le cahier d'instruction					

1.2 Stratégie d'aménagement sylvicole

La stratégie d'aménagement sylvicole pour la forêt privée gaspésienne sert de guide à l'ensemble des actions prises par l'Agence en lien avec le financement des traitements. L'objectif d'une telle stratégie est de favoriser la cohérence des différentes actions sylvicoles dans le but de répondre aux enjeux sylvicoles établis. Dans cette section sont présentés les différents traitements recommandés pour tendre vers les cibles sylvicoles établis précédemment. Cette stratégie d'aménagement permettra à l'AFOGÎM de prioriser certains traitements par l'attribution d'un budget spécifique par travail sylvicole et par conseiller, et ce, selon le budget annuel de l'Agence. Cette section présente les traitements recommandés/financés par l'Agence par objectif/enjeu (Tableaux 27 et 28).

Tableau 27. Regroupement des travaux sylvicoles admissible pour la mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du PPMV.

Groupes de travaux sylvicoles		Travaux sylvicoles admissibles	Détails
#1	Préparation de terrain / reboisement	Code de production 7501 à 7660	Travaux associés à la préparation de terrain, à la plantation, au regarni de plantation et à l'enrichissement des peuplements naturels
#2	Travaux d'entretien et d'éducation	Code de production 7751 à 7863 et de 855 à 867	Dégagement de la régénération (en plantation et en peuplement naturel), élagage et éclaircie précommerciale
#3	Travaux commerciaux dans les peuplements prématures	Code de production 7967, 8967, 7980 à 7986 et 8980 et 8986	Éclaircie commerciale
#4	Travaux commerciaux dans les peuplements matures	Code de production 7970 à 7976 et 8970 à 8974 et 7920, 7921, 8920 et 8921	Coupe de jardinage, coupe d'amélioration, coupe de succession, coupe progressive, coupe de récupération, coupe totale
#5	Autres	Code de production 7901 et 7902	Martelage

Tableau 28. Traitements susceptibles de répondre aux objectifs/actions du présent plan d'action et modalités d'intervention suggérées.

Objectifs/Actions	Groupes de travaux / travaux sylvicoles		Modalités d'intervention
Augmenter la fréquence des essences en raréfaction (bouleau jaune, pin blanc, thuya occidental et les épinettes)	#1	Préparation de terrain/reboisement	Lorsque les essences plantées sont de l'épinette (blanche ou noire), du thuya, du bouleau jaune ou du pin blanc.
	#2	Dégagement de plantation	Si les tiges d'avenir dégagées sont de l'épinette blanche ou noire, du thuya, du bouleau jaune ou du pin blanc.
	#2	Dégagement de la régénération naturelle et éclaircies précommerciales	Si le peuplement contient une proportion élevée de tiges d'avenir d'épinette blanche ou noire, de thuya, de bouleau jaune ou de pin blanc.
	#4	Coupes de jardinage, coupes progressives	Si le traitement favorise l'épinette blanche ou noire, le thuya, le bouleau jaune ou le pin blanc.
Diminuer la fréquence des essences responsables de l'effeuillement (érable rouge et les peupliers)	#2	Dégagement de plantation, dégagement de la régénération naturelle, éclaircies précommerciales et intermédiaires	Si les tiges d'avenir sont opprimées par les peupliers ou l'érable rouge.
	#4	Coupes de jardinage, coupes progressives	Si les tiges d'avenir sont opprimées par les peupliers ou l'érable rouge.
	#4	Coupes de succession	Si les peupliers ou l'érable rouge composent le couvert dominant.
	#4	Coupes de jardinage	-
	#4	Coupes progressives	Si la coupe progressive effectuée est en mode irrégulière.

Tableau 28 (suite). Traitements susceptibles de répondre aux objectifs/actions du présent plan d'action et modalités d'intervention suggérées.

Objectifs/Actions	Groupes de travaux / travaux sylvicoles		Modalités d'intervention
Maintien de l'érable à sucre dans les érablières potentielles	#4	Coupes de jardinage, coupes d'amélioration	Si le traitement favorise l'érable à sucre.
	#4	Coupes progressives	Si la coupe progressive effectuée est en mode irrégulière et si elle favorise l'érable à sucre.
Favoriser la régénération naturelle des forêts	#4	Coupes de jardinage	-
	#4	Coupes progressives	-
Prioriser l'investissement sur les investissements passés	#2	Dégagements de plantations	Lorsque situés sur des superficies de productivité élevée.
	#3	Éclaircies commerciales	Lorsque situés sur des superficies de productivité élevée.
Réhabilitation des friches, forêts dégradées et forêts mal régénérées	#1	Tous	Lorsqu'effectuée dans des friches, des forêts dégradées ou des forêts mal régénérées.

1.3 Stratégie d'information et de formation

Différents efforts d'information et de formation doivent être mis de l'avant par l'Agence afin de répondre à ces objectifs et aux besoins des propriétaires. En effet, ces efforts peuvent être utiles, par exemple, lorsqu'un changement dans le comportement ou les pratiques des propriétaires est souhaité. Les programmes d'aide financiers proposés par l'AFOGIM et le MFFP sont une forme d'incitatif afin d'orienter certaines actions visant à atteindre des objectifs du PPMV. Toutefois, ces incitatifs ciblent une tranche de propriétaires actifs. Ainsi, d'autres approches doivent être mises de l'avant pour atteindre les objectifs du plan.

Cette section présente les différents moyens d'information et de formation que l'Agence promeut avec la participation de ces partenaires.

1.3.1 Le site internet de l'AFOGÎM

En 2012, deux propriétaires sur cinq utilisaient internet pour acquérir les connaissances sur la forêt. Selon, les tendances, cette proportion devrait s'accroître au cours des prochaines années. Ce médium représente un moyen efficace et peu coûteux de diffuser des informations aux propriétaires sur les sujets de l'aménagement forestier et des programmes d'aide disponibles. Pour répondre aux besoins des propriétaires, des efforts seront déployés par l'Agence pour moderniser son site internet et assurer sa mise à jour. Parmi les améliorations identifiées, notons la publication de documents d'information sur différents aspects de l'aménagement forestier ou de vidéos des formations pour les propriétaires n'ayant pu assister aux activités.

1.3.2 Formations pratiques pour les propriétaires

L'AFOGIM prévoit la réalisation de formations pratiques destinées aux propriétaires forestiers désireux d'obtenir des connaissances sur différents aspects reliés à l'aménagement forestier. La programmation des activités est annoncée sur le site de l'AFOGÎM, dans les journaux locaux et les publications du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

1.3.3 Formation des conseillers

Plusieurs objectifs identifiés dans le plan d'action découlent d'une formation adéquate des conseillers forestiers, que ce soit pour l'appropriation du plan stratégique (information sur les objectifs et les moyens mis en place) ou pour la mise à jour des connaissances. Dans une perspective de formation continue, l'AFOGÎM prévoit offrir aux conseillers forestiers des formations adaptées.

1.3.4 Visite-conseil

La visite-conseil consiste en une visite du lot avec un conseiller forestier et permet aux propriétaires forestiers intéressés de connaître les perspectives d'aménagement selon ces intérêts. Cette rencontre

permet d'une part d'informer les propriétaires sur les pratiques d'aménagement durable, les services offerts par l'Agence pour la mise en valeur de leur lot et les différents intervenants et d'autre part, d'améliorer la qualité des travaux réalisés.

1.3.5 Conseil technique

Les services de consultation offerts par un conseiller forestier ont comme objectifs d'offrir une vaste gamme de travaux admissibles qui dépasse ceux financés par les programmes réguliers de l'Agence. Ces services permettent aussi d'encourager la mise en chantier de travaux sylvicoles sans pour autant soustraire des argents du budget des programmes d'aide financier. Les incitatifs financiers peuvent par exemple provenir du programme de remboursement des taxes foncières.

1.3.6 Informations fiscales

Des moyens seront mis de l'avant pour diffuser les différentes mesures fiscales disponibles pour les propriétaires privés de la Gaspésie. Afin d'illustrer les bénéfices de l'aménagement forestier, l'Agence présentera divers cas de propriétaires ayant fait réaliser des travaux et détaillera les retombées financières que de telles activités ont générées.

Affectation du territoire

Lors de la première version du PPMV, un travail a été réalisé pour compartimenter le territoire forestier en quatre zones où chacune d'elles répondaient à des contraintes, des objectifs et des enjeux. Le territoire forestier privé est utilisé pour plusieurs usages et bien que la production de bois soit une de ses principales fonctions, il contribue aussi au maintien des paysages, au maintien de la qualité de l'eau et de l'air et au maintien des habitats fauniques de la péninsule.

Pour la deuxième version du PPMV, cette approche a été maintenue. Le Consortium en foresterie de la Gaspésie, a réalisé une mise à jour des principales affectations du territoire pour les différentes MRC du territoire. Cette révision était rendue nécessaire à la suite de l'adoption de nouveaux schémas des MRC et de l'adoption des règlements sur l'abattage d'arbres.

2.1 Structuration des données

Pour chacune des zones regroupant des catégories de terrain ou une contrainte au groupe de contraintes s'appliquent des modalités d'intervention spécifiques sont identifiées pour le maintien ou l'exploitation du couvert forestier et de la végétation arbustive en place, exemple : les points d'alimentation en eau potable, les bandes riveraines, les pentes fortes, les ravages de cerf, etc.

Les modalités applicables aux différentes catégories sont issues des règlements municipaux, provinciaux en vigueur ou de recommandations de groupes d'intérêts. Le niveau de sensibilité a permis de regrouper les éléments de contraintes selon quatre zones d'affectation.

2.2 Zones d'affectation

Tel que mentionné précédemment, le Consortium en foresterie a réalisé un exercice pour rassembler l'information relative à chacune des catégories de contraintes. Chacun des polygones forestiers ont été regroupées en quatre grandes zones, soit, la zone de conservation, la zone avec protection des ressources (récolte partielle seulement), la zone avec protection des ressources (récolte totale permise) et la zone d'aménagement forestier.

2.2.1 Zone de conservation

L'objectif principal de cette zone est de conserver la biodiversité des ressources sensibles et vulnérables. Les modalités générales impliquent qu'aucune intervention de récolte n'y soit réalisée. La zone de conservation occupe 3 % de la superficie forestière et correspond à des milieux dénudés humides et secs, des aulnaies, des zones d'érosion, des points d'alimentation en eau potable et des sites d'espèces menacées ou protégées.

2.2.2 Zone de protection des ressources (récolte partielle seulement)

Cette zone comprend les sites considérés comme sensibles aux activités forestières et susceptibles de subir des impacts négatifs lors de la réalisation de travaux sylvicoles si aucune mesure préventive ne s'applique. L'objectif principal de la zone est d'harmoniser les activités forestières avec la protection du potentiel acéricole, de la biodiversité, des sols, du réseau hydrique et de la qualité des paysages. Les modalités générales de la zone impliquent le maintien d'un couvert forestier et les activités forestières doivent être prescrites selon la sensibilité ou la fonction dominante du site. Cette zone totalise 25 % du territoire forestier privé.

2.2.3 Zone de protection des ressources (récolte totale permise)

L'objectif principal de cette zone est d'harmoniser les activités forestières avec la protection du potentiel acéricole, de la biodiversité des sols, de l'eau et de la qualité des paysages. Ceci permet le maintien d'un couvert forestier. Dans cette zone, les modalités générales stipulent que la récolte totale est permise sur une portion de la superficie. Les coupes totales doivent être prescrites en fonction d'un objectif précis (ex : renouvellement peuplement d'abri pour le cerf; respect de la réglementation en vigueur, etc.). La zone de protection avec possibilité de coupe totale couvre 31 % de la superficie totale du territoire privé.

2.2.4 Zone d'aménagement forestier

La zone d'aménagement forestier correspond au milieu où l'activité forestière prédomine. L'objectif principal de cette zone est la production de matière ligneuse. Au niveau des modalités générales, les activités forestières doivent s'inscrire selon les orientations et les lignes directrices du PPMV de l'Agence. La zone d'aménagement forestier 41 % de la superficie totale du territoire privé.

Bibliographie de la section

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 2010. L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette – Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts. 127 p.

Stratégies de protection et de mise en valeur – Secteur de l’archipel des Îles-de-la-Madeleine

Table des matières

1.	Stratégie de protection et de mise en valeur	47
1.1	Plan d’action	47
1.2	Valeurs de référence et indicateurs	54
2.	Planification quinquennale des activités	56
3.	Stratégie d’aménagement sylvicole	62
4.	Affectation du territoire.....	63

Liste des tableaux

Tableau 1. Enjeux sociaux : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité.	48
Tableau 2. Enjeu économiques : Optimisation des ressources de la forêt.....	50
Tableau 3. Enjeu environnementaux : Intégrité des écosystèmes forestiers.....	51
Tableau 4. Autres enjeux : Mise en œuvre du PPMV	53
Tableau 5. Valeurs de référence des indicateurs.....	54
Tableau 6. Planification quinquennale des activités pour les enjeux sociaux : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité.....	57
Tableau 7. Planification quinquennale des activités pour les enjeux économiques : Optimisation des ressources de la forêt	58
Tableau 8. Planification quinquennale des activités pour les enjeux environnementaux Intégrité des écosystèmes forestiers.....	59
Tableau 9. Planification quinquennale des activités pour les enjeux autres : Mise en œuvre du PPMV...	61
Tableau 10. Travaux sylvicoles prioritaires dans la mise en œuvre du PPMV.....	62
Tableau 11. Zones d’affectation du territoire de l’archipel des Îles-de-la-Madeleine	64

Liste des figures

Figure 1. Affectation du territoire des Îles-de-la-Madeleine.	65
---	----

Stratégie de protection et de mise en valeur

1.1 Plan d'action

Le plan d'action présente les solutions aux enjeux identifiés qui se ventilent sous la forme d'objectifs, d'actions, d'indicateurs, de cibles ainsi que des partenaires potentiels à la mise en œuvre de ces actions. Le plan d'action présente également les valeurs de références la programmation quinquennale des activités selon une priorisation des actions. Les enjeux sociaux (Tableau 1), les enjeux économiques (Tableau 2), les enjeux environnementaux (Tableau 3) et les autres enjeux (Tableau 4) sont traités dans cette section.

Tableau 1. Enjeux sociaux : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
Objectif 1.1. Sensibilisation et formation	Sensibilisation en milieu scolaire (primaire, secondaire, CEGEP), sensibilisation de la population (chroniques radio, publications, etc.).	Nombre d'activités	20 activités / année	CMÎM
	Offrir régulièrement des formations sur la mise en terre des plants d'arbres, l'entretien, la taille de formation, l'entretien de sentier en milieu boisé, etc.	Nombre de formations offertes, catégorie de participants.	Formation aux 2 ans à population, organismes et employés municipaux	CMÎM
	Sensibiliser les propriétaires de milieux forestiers identifiés comme essentiels et vulnérables.	Nombre de propriétaires sensibilisés.	30% des propriétaires sensibilisés en 2021	CMÎM
Objectif 1.2. Accompagnement et encadrement des propriétaires et des groupes d'utilisateurs des milieux forestiers	Poursuivre l'accompagnement des citoyens qui désirent entretenir ou reconstituer leurs boisés.	Publicisation des services d'accompagnement offerts	Diversification/intensification des communications auprès des propriétaires.	CMÎM
	Coordonner les actions des acteurs locaux.	Rapport d'activité	Rapport d'activité annuel	CMÎM
	Favoriser le regroupement des citoyens propriétaires d'un même écosystème forestier et ses utilisateurs afin de favoriser les interventions de protection concertées.	Nb d'initiatives issues d'un regroupement	1 initiative / an	CMÎM
	Poursuivre la collaboration avec les clubs VHR et de ski de fonds pour l'entretien des sentiers.	Nb d'initiatives issues de la collaboration	Augmentation	CMÎM/clubs VHR
	Encourager la protection juridique de milieux forestiers vulnérables.	Superficie protégée	Augmentation	CMÎM/SCÎM

Tableau 1 (suite). Enjeux sociaux : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
Objectif 1.3. Développer le potentiel éducatif des milieux forestiers	Explorer les avenues de collaboration avec les institutions d'enseignement	9. Rapport d'activités	Rapport d'activités	CMÎM/UQAR/ CERMÎM/CEG EP

Tableau 2. Enjeu économiques : Optimisation des ressources de la forêt.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
Objectif 2.1. Évaluation du potentiel de mise en valeur des ressources ligneuses	Évaluer la demande locale en produits ligneux	Élaboration et mise en œuvre d'une méthode d'évaluation	Évaluation sur un horizon 20 ans	CMÎM
	Évaluer la capacité des milieux forestiers à subvenir aux besoins locaux	Élaboration et mise en œuvre d'une méthode d'évaluation	Évaluation sur un horizon 20 ans	CMÎM/UQAR/CERMÎM
Objectif 2.2. Évaluation du potentiel de mise en valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL)	Évaluer la possibilité de professionnaliser la cueillette et la valorisation des PNFL en prenant en compte la capacité de support du milieu.	Étude	Rapport d'étude	CMÎM/CERMÎM/UQAR/BGF ¹
Objectif 2.3. Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes innovants	Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes innovants en production de biomasse forestière, production de sapins de Noël destinés à la population locale, en création de nouveaux boisés à valeur ajoutée (érablière, etc.), en valorisation concomitante des matières résiduelles et des produits forestiers (résidus, biomasse ou autres).	Élaboration et mise en œuvre de projet pilote	-	CMÎM
Objectif 2.4. Augmenter l'offre touristique en milieu forestier	Création d'un sentier d'hébertisme, création d'un réseau de nichoirs/mangeoires à oiseaux et de nichoirs à chauve-souris, création d'un parcours de vélo de montagne.	Offre d'activités	Augmentation	CMÎM

¹Le Bon Goût Frais des Îles-de-la-Madeleine.

Tableau 3. Enjeu environnementaux : Intégrité des écosystèmes forestiers.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
Objectif 3.1. Identification et priorisation des secteurs d'intervention	Cartographie des secteurs essentiels et vulnérables (connaissances actuelles)	15.Élaboration d'une carte	-	CMÎM
	Identifier et caractériser les massifs forestiers influençant la qualité du réseau hydrographique (bandes riveraines et bassins versants) et des zones d'alimentation/protection des puits municipaux.	16. Km de bande riveraine 17. % de puits municipaux	350 km de ruisseau 100% des puits municipaux	CMÎM/ZIP/ CERMÎM
	Identifier et caractériser les massifs forestiers à proximité des zones d'alimentation des puits individuels dans les secteurs vulnérables à la pollution.	18. % de puits individuels	100% des puits individuels	CMÎM
	Identifier et caractériser les massifs forestiers qui contribuent le plus fortement à l'atténuation de l'érosion du littoral.	19. % du littoral caractérisé	100% du littoral caractérisé	CMÎM/UQAR/ Ouranos
	Actualisation de la cartographie et des secteurs prioritaires d'intervention	20. Élaboration d'une carte	-	CMÎM
Objectif 3.2. Amélioration des connaissances sur la forêt	Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la forêt (état de santé, pressions naturelles et anthropiques, régénération naturelle, qualité des peuplements, etc.	21. Données disponibles sur la forêt des îles-de-la-Madeleine	Augmentation	CMÎM/UQAR/ CERMÎM/CEGEP
	Réaliser un projet-pilote afin d'évaluer le potentiel de l'implantation de haies brise-vent pour atténuer l'érosion du littoral et l'érosion des sols.	22. Réalisation du projet	-	CMÎM/UQAR/ CERMÎM/CEGEP
	Réaliser un projet-pilote afin d'évaluer le potentiel des plantations pour réapprovisionner les nappes d'eau potable sur l'île de Pointe-aux-Loups.	23. Réalisation du projet	-	CMÎM/UQAR/ CERMÎM/CEGEP

Tableau 3 (suite). Enjeu environnementaux : Intégrité des écosystèmes forestiers.

Objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles	Partenaires potentiels
Objectif 3.3. Reconstitution et entretien ciblés des milieux forestiers	Entretien des plantations (surfaces reboisées et plantation linéaire le long des sentiers récréatifs).	24. Nb d'ha entretenus 25. Nb de km entretenus	5 ha / année 20 km / année	CMÎM
	Entretien des forêts naturelles prioritaires.	26. Nb d'ha entretenus	Valeur à fixer	CMÎM
	Reboisement par CMÎM dans les secteurs forestiers prioritaires ciblés.	27. Nb de plants	5000 plants	CMÎM
	Distribution d'arbres et reboisement par la population.	28. Nb de plants	15 000 plants	CMÎM
	Poursuite des efforts de diversification du couvert forestier	29. % de feuillus	20% minimum	CMÎM
Objectif 3.4. Réduction des pressions anthropiques sur les milieux forestiers	Élaborer et mettre en œuvre une réglementation municipale prenant en compte les caractéristiques des milieux forestiers vulnérables et essentiels.	30. Élaboration d'une réglementation	Entrée en vigueur de la réglementation	CMÎM
	Assurer le respect des normes et règlements en vigueur par des visites terrain et l'analyse cartographique.	31. Élaboration de modalités de contrôle Référence à fixer	Augmentation du contrôle Augmentation du nombre d'intervention de CMÎM	CMÎM
	Contrôler la multiplication et l'élargissement des sentiers.	32. Km de sentiers forestiers Référence à fixer	Maintien du nb de km de sentiers en milieux forestiers	CMÎM
	Poursuivre les efforts visant à éliminer les dépotoirs clandestins en milieux forestiers.	33. Nb de sites répertoriés	Diminution	CMÎM

Tableau 4. Autres enjeux : Mise en œuvre du PPMV.

Objectifs	Actions	Indicateur(s)	Cible	Partenaires potentiels
Objectif 4.1. Évaluation des possibilités internes de l'Agence de répondre ou non aux besoins de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine en termes de protection et de mise en valeur de sa forêt privée	Réaliser un bilan de situation et proposer des solutions aux problématiques de superficies minimales et de reconnaissance des producteurs forestiers	34. Production du bilan	-	-
Objectif 4.2. Mise en œuvre des solutions identifiées dans l'objectif 3.1	Informar la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine des résultats du bilan	35. Transmission du bilan	-	CMÎM
	Mise en œuvre des solutions identifiées et amélioration de la visibilité de l'Agence aux Îles.	36. Nombre de projets financés	1 par an	CMÎM

1.2 Valeurs de référence des indicateurs

Cette section présente les valeurs de référence des indicateurs ayant permis de fixer les cibles de réalisation des objectifs précédents (Tableau 5).

Tableau 5. Valeurs de référence des indicateurs.

Indicateurs	Valeurs de référence
1. Nombre d'activités	20
2. Nombre de formations offertes, catégories de participants	0
3. Nombre de propriétaires sensibilisés	n.d.
4. Publicisation des services d'accompagnement offerts	n.d.
5. Rapport d'activité	1
6. Nombre d'initiatives issues d'un regroupement	n.d.
7. Nombre d'initiatives issues de collaborations	n.d.
8. Superficies protégées	n.d.
9. Rapports d'activité	Ne s'applique pas
10. Évaluation et mise en œuvre d'une méthode d'évaluation	Ne s'applique pas
11. Évaluation et mise en œuvre d'une méthode d'évaluation	Ne s'applique pas
12. Études	Ne s'applique pas
13. Élaboration et mise en œuvre de projets pilotes	0
14. Offre d'activités	n.d.
15. Élaboration d'une carte	Ne s'applique pas
16. Kilomètres de bandes riveraines 17. Proportion de puits municipaux	n.d.

Tableau 5 (suite). Valeurs de référence des indicateurs.

Indicateurs	Valeurs de référence
18. Proportion de puits individuels	n.d.
19. Proportion du littoral caractérisé	n.d.
20. Élaboration d'une carte	Ne s'applique pas
21. Données disponibles sur la forêt des Îles-de-la-Madeleine	n.d.
22. Réalisation du projet	Ne s'applique pas
23. Réalisation du projet	Ne s'applique pas
24. Nombre d'hectares entretenus	0
25. Nombre de kilomètres entretenus	20 km/an
26. Nombre d'hectares entretenus	0
27. Nombre de plants	5000
28. Nombre de plants	15 000
29. Proportion de feuillus	20 %
30. Élaboration d'une réglementation	Ne s'applique pas
31. Élaboration de modalités de contrôle – Références à fixer	n.d.
32. Kilomètres de sentiers forestiers – Références à fixer	n.d.
33. Nombre de sites répertoriés	n.d.
34. Production du bilan	Ne s'applique pas
35. Transmission du bilan	Ne s'applique pas
36. Nombre de projets financés	0

Planification quinquennale des activités

Cette section illustre la planification des activités pour la période de 2017 à 2021. La programmation quinquennale des activités peut être mise à jour annuellement afin de tenir compte des réalités changeantes au sein de l'AFOGÎM et conséquemment des modifications apportées à la priorisation des activités (Tableaux 6, 7, 8 et 9).



Action ponctuelle



Action continue



Suivi



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 6. Planification quinquennale des activités pour les enjeux sociaux : Maintien des bénéfices procurés par la forêt à la collectivité.

Objectifs	Actions	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif Sensibilisation formation	1.1. et Sensibilisation en milieu scolaire (primaire, secondaire, CEGEP), sensibilisation de la population (chroniques radio, publications, etc.).					
	Offrir régulièrement des formations sur la mise en terre des plants d’arbres, l’entretien, la taille de formation, l’entretien de sentier en milieu boisé, etc.					
	Sensibiliser les propriétaires de milieux forestiers identifiés comme essentiels et vulnérables.					
Objectif Accompagnement et encadrement des propriétaires et des groupes d'utilisateurs des milieux forestiers	1.2. Poursuivre l’accompagnement des citoyens qui désirent entretenir ou reconstituer leurs boisés.					
	Coordonner les actions des acteurs locaux.					
	Favoriser le regroupement des citoyens propriétaires d’un même écosystème forestier et ses utilisateurs afin de favoriser les interventions de protection concertées.					
	Poursuivre la collaboration avec les clubs VHR et de ski de fonds pour l’entretien des sentiers.					
	Encourager la protection juridique de milieux forestiers vulnérables.					
Objectif 1.3. Développer le potentiel éducatif des milieux forestiers	Explorer les avenues de collaboration avec les institutions d’enseignement					



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 7. Planification quinquennale des activités pour les enjeux économiques : Optimisation des ressources de la forêt.

Objectifs	Actions	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif 2.1. Évaluation du potentiel de mise en valeur des ressources ligneuses	Évaluer la demande locale en produits ligneux		×			
	Évaluer la capacité des milieux forestiers à subvenir aux besoins locaux		×			
Objectif 2.2. Évaluation du potentiel de mise en valeur des PFNL	Évaluer la possibilité de professionnaliser la cueillette et la valorisation des PNFL en prenant en compte la capacité de support du milieu.			×		
Objectif 2.3. Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes innovants	Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes innovants.			×	×○	×○
Objectif 2.4. Augmenter l'offre touristique en milieu forestier	Création d'un sentier d'hébertisme, création d'un réseau de nichoirs/mangeoires à oiseaux et de nichoirs à chauve-souris, création d'un parcours de vélo de montagne,		×	×○	×○	×○



Action ponctuelle
Action continue
Suivi

Tableau 8. Planification quinquennale des activités pour les enjeux environnementaux Intégrité des écosystèmes forestiers.

Objectifs	Actions	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif Identification et priorisation des secteurs d'intervention	Cartographie des secteurs essentiels et vulnérables (connaissances actuelles)	×	○			
	Identifier et caractériser les massifs forestiers influençant la qualité du réseau hydrographique (bandes riveraines et bassins versants) et des zones d'alimentation/protection des puits municipaux.	×	○			
	Identifier et caractériser les massifs forestiers à proximité des zones d'alimentation des puits individuels dans les secteurs vulnérables à la pollution.		×	○		
	Identifier et caractériser les massifs forestiers qui contribuent le plus fortement à l'atténuation de l'érosion du littoral.		×	○		
	Actualisation de la cartographie et des secteurs prioritaires d'intervention			×	○	×
Objectif Amélioration des connaissances sur la forêt	Poursuivre l'amélioration des connaissances sur la forêt (état de santé, pressions naturelles et anthropiques, régénération naturelle, qualité des peuplements, etc.					
	Réaliser un projet-pilote afin d'évaluer le potentiel de l'implantation de haies brise-vent pour atténuer l'érosion du littoral et l'érosion des sols.					×
	Réaliser un projet-pilote afin d'évaluer le potentiel des plantations pour réapprovisionner les nappes d'eau potable sur l'île de Pointe-aux-Loups.					×

Tableau 8 (suite). Planification quinquennale des activités pour les enjeux environnementaux Intégrité des écosystèmes forestiers.

Objectifs	Actions	2017	2018	2019	2020	2021	
Objectif 3.3. Reconstitution et entretien ciblés des milieux forestiers	Entretien des plantations (surfaces reboisées et plantation linéaire le long des sentiers récréatifs).	✕	✕○	✕○	✕○	✕○	
	Entretien des forêts naturelles prioritaires.		✕	✕○	✕○	✕	
	Reboisement par CMÎM dans les secteurs forestiers prioritaires ciblés.	✕	✕	✕	✕	✕	
	Distribution d'arbres et reboisement par la population.	✕	✕	✕	✕	✕	
	Poursuite des efforts de diversification du couvert forestier						○
Objectif 3.4. Réduction des pressions anthropiques sur les milieux forestiers	Élaborer et mettre en œuvre une réglementation municipale prenant en compte les caractéristiques des milieux forestiers vulnérables et essentiels.				✕	○	
	Assurer le respect des normes et règlements en vigueur par des visites terrain et l'analyse cartographique.						○
	Contrôler la multiplication et l'élargissement des sentiers.						○
	Poursuivre les efforts visant à éliminer les dépotoirs clandestins en milieux forestiers.						○
	Poursuivre la collaboration avec les clubs VHR et de ski de fonds pour l'entretien des sentiers.						○
	Encourager la protection juridique de milieux forestiers vulnérables.						○

Tableau 9. Planification quinquennale des activités pour les enjeux autres : Mise en œuvre du PPMV.

Objectifs	Actions	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif 4.1. Évaluation des possibilités internes de l'Agence de répondre ou non aux besoins de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine en termes de protection et de mise en valeur de sa forêt privée	Réaliser un bilan de situation et proposer des solutions aux problématiques de superficies minimales et de reconnaissance des producteurs forestiers	✕○				
Objectif 4.2. Mise en œuvre des solutions identifiées dans l'objectif 3.1	Informer la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine des résultats du bilan	✕○				
	Mise en œuvre des solutions identifiées et amélioration de la visibilité de l'Agence aux Îles.	→ ○				

Stratégie d'aménagement sylvicole

La stratégie d'aménagement sylvicole pour la forêt privée des Îles-de-la-Madeleine sert de guide à l'ensemble des actions prises par l'Agence en lien avec le financement des traitements. L'objectif d'une telle stratégie est de favoriser la cohérence des différentes actions dans le but de répondre aux enjeux sylvicoles établis. Dans cette section sont présentés les différents traitements recommandés pour tendre vers les cibles sylvicoles établis précédemment (Tableau 10). Cette stratégie d'aménagement permettra à l'AFOGÎM de prioriser certains traitements par l'attribution d'un budget spécifique selon le budget annuel de l'Agence.

Tableau 10. Travaux sylvicoles prioritaires dans la mise en œuvre du PPMV.

Groupe de travaux sylvicoles		Travaux sylvicoles admissibles	Détails
#1	Préparation de terrain / reboisement	Codes de production 7501, 7516 / 7626, 7636 / 7649, 7652	Travaux associés à la préparation de terrain, à la plantation et au regarni
#2	Travaux d'entretien et d'éducation	Codes de production 7853, 7854	Dégagement de la régénération, installation et entretien de protecteurs, entretien phytosanitaire, taille de formation et élagage, éclaircie précommerciale et intermédiaire
#3	Travaux commerciaux	Codes de production 7973, 7975, 7976	Coupe de récupération et coupe progressive résineuse manuelle

Affectation du territoire

Le territoire des Îles-de-la-Madeleine a été divisé en zones d'affectation (Tableau 11; Figure 1).

Tableau 11. Zones d'affectation du territoire de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

Zones	Affectations	Modalités d'aménagement forestier
Conservation	Zone d'érosion (selon cadre normatif gouvernemental)	Interdiction de dégagement du couvert forestier et de l'abattage d'arbres.
	Zone de conservation	Interdiction de dégagement du couvert forestier et de l'abattage d'arbres, sauf aménagements récréatifs légers.
	Habitats floristiques	Lois provinciales et fédérales.
	Habitats fauniques	Lois provinciales et fédérales.
	Protection des rives	Lois provinciales. De 5m à 15m selon conditions. Coupe d'assainissement. Récolte de 50% des tiges de diamètre ≥ 10 cm en conservant $\geq 50\%$ du couvert forestier, coupe spécifique selon permis. Plantation illimitée. Dégagement de la végétation herbacée selon les conditions.
Protection : modalité spécifique - récolte partielle	Zone agricole	Conservation de $\geq 50\%$ du couvert forestier, sauf coupe d'assainissement. Plantation limitée.
	Zone résidentielle	Coupe à blanc permise en conservant $\geq 30\%$ de la superficie boisée et 3m de lisière aux limites de lot.
	Zone récréative	Certificat d'autorisation obligatoire.
Protection : Modalité spécifique récolte totale possible	Zone forestière	Coupe à blanc $\leq 1000\text{m}^2$ avec séparateur de coupe de 20m de large et 3m de haut. Coupe $\leq 30\%$ de la superficie d'une même propriété aux 10 ans. Coupe d'assainissement. Coupe partielle et d'éclaircie $\leq 20\%$ du peuplement (en volume) avec ≤ 3000 tiges/ha dans peuplement résiduel. Interdites dans les séparateurs de coupe. Lisière de propriété 4m minimum, 20m minimum dans le cas d'un milieu fragile. Reboisement illimité.
Zone d'aménagement forestier	Pas de superficie concernée aux Îles-de-la-Madeleine	

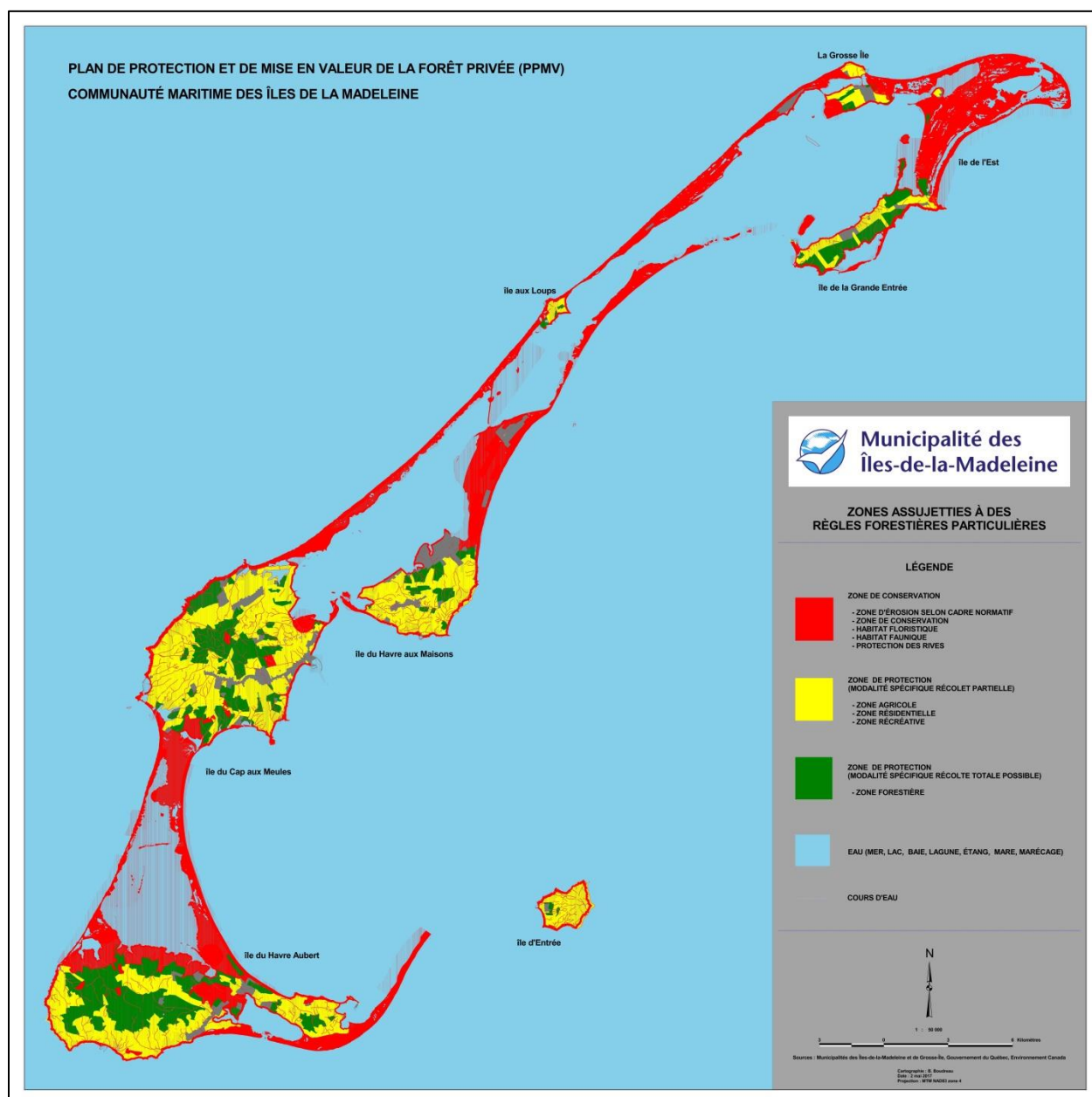


Figure 1. Affectation du territoire des Îles-de-la-Madeleine.